

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015**

ARRONDISSEMENT

TOUL
CANTON
TOUL Sud

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février à 20h00

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 15

Étaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Béatrice GEORGE – Maud GERONIMUS – Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;

Mrs Daniel BORACE – Christian DROUOT – Michel DROUOT – Serge FOULON – Arnaud GOIN – Maurice KOENIG – Patrick POTTS – Ghislain PAYMAL – Jean-Jacques ZILLIOX

NOTA : Le Maire certifie que :
Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 3 mars 2015
La convocation du conseil avait été faite le 17 février 2015.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 3 mars 2015

Le Maire,

Patrick POTTS

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 20 décembre 2014 est adopté.

FETE COMMUNALE

N°1-I-2015

Afin de pérenniser la fête foraine, Monsieur le Maire propose que la commune offre à tous les enfants du village, nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2012, 4 places de manèges à 2,00 €. Il précise que les forains se sont engagés à offrir le même nombre de tickets à chaque enfant.

Il propose également de fixer la date de la fête foraine du 20 au 23 juin 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Fixe** la date de la fête foraine du 20 au 23 juin 2015,
- **Accepte** d'offrir 4 places de manège à 2,00 € l'unité aux enfants de Sexey-aux-Forges,
- **Certifie** que les crédits seront prévus au budget.

VENTE DE LA MAISON BRETON SISE 12 RUE DU LT EXCOFFIER

N°2-I-2015

Suite à la délibération du 20 décembre 2014 autorisant Monsieur le maire à vendre la maison sise 12 rue du Lt Excoffier au prix de 30 000,00 €,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (contre : C. DROUOT),

- **Donne** tout pouvoir à monsieur le maire pour effectuer les

démarches nécessaires à cette vente et signer tout document afférent à ce dossier.

**LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE CAUTION
CONCERNANT LE TRI SELECTIF**

N°3-I-2015

Suite à l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes Moselle et Madon, les bâtiments communaux sont concernés par la taxe spéciale d'enlèvement des ordures ménagères. Afin d'inciter les utilisateurs de la salle polyvalente à trier correctement leurs déchets, le maire propose d'instaurer une caution de 50,00 € à chaque locataire qui sera restitué ou encaissé après contrôle.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (abstention : Amélie KOENIG, Jean-Jacques ZILLIOX, Céline BAUDON contre : Pascale NAVET),

- **Décide** d'instaurer une caution de 50,00 € pour la réalisation du tri sélectif lors de la location de la salle polyvalente, pour toutes nouvelles locations à compter du 1^{er} juillet 2015.

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE
POLYVALENTE**

N°4-I-2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'article 3 (assurance – cautions – paiement des locations) du règlement intérieur de la salle polyvalente de la façon suivante :

- Un chèque de caution de 50,00 €, afin d'inciter les locataires à trier correctement leurs déchets, qui sera restitué ou encaissé après contrôle.
- Les chèques cautions seront renvoyés par courrier par les services de la mairie.

Les autres termes de l'article restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** le nouveau règlement intérieur modifié, tel que présenté par Monsieur le Maire, selon le modèle annexé à la présente. Il prendra effet pour toutes nouvelles locations à compter du 1^{er} juillet 2015.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « PREVENTION ET SANTE
AU TRAVAIL » AVEC LE CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-
MOSELLE**

N°5-I-2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de « prévention et santé au travail » permettant notamment de bénéficier de l'examen médical périodique au minimum tous les 2 ans pour l'ensemble des agents, signée avec le Centre de Gestion, est échue depuis le 31/12/2014. Il propose de la renouveler, celle-ci prendra effet dès sa signature jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** son adhésion aux mises à disposition des intervenants de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,
- **Autorise** le Maire à signer la convention correspondante.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LE SUIVI DU DOSSIER DE N°6-I-2015 L'EGLISE ET ACCEPTATION DE DEVIS

Afin de constituer le dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturel concernant l'église, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un bureau d'études pour élaborer le cahier des charges.

Il propose de retenir le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) situé à Tomblaine (54510) pour effectuer cette mission et d'accepter un devis pour la partie « évaluation de l'état structurel de l'église » du bureau de STRASBOURG spécialiste des bâtiments d'un montant de 1 898,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de confier au CEREMA l'élaboration du cahier des charges de ce dossier.
- **Autorise** le maire à signer le devis d'un montant de 1 898,00 € HT.

RELEVES PLANIMETRIQUES ET ALTIMETRIQUES DE CONTROLE N°7-I-2015 SUR L'EGLISE

Dans le cadre du dossier de l'église, le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des relevés planimétriques et altimétriques de contrôle des 7 repères fixes existants, posés lors de l'étude réalisée en 2003 par le cabinet HERB prédécesseur de la société de géomètres experts GEODATIS. Cette dernière propose de réaliser ces relevés pour un montant de 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de la société de géomètres experts GEODATIS pour un montant de 500,00 € HT.
- **Autorise** le maire à le signer.

CREATION D'UNE COMMISSION CATASTROPHE NATURELLE N°8-I-2015

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer une commission pour gérer le dossier de catastrophe naturelle de l'église. Les membres se proposant d'intégrer la commission sont :

Mme Céline BAUDON ;
Mrs Daniel BORACE, Christian DROUOT, Michel DROUOT, Serge FOULON, Arnaud GOIN,
Maurice KOENIG, Ghislain PAYMAL et Patrick POTTS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de créer une commission catastrophe naturelle,
- **Approuve** le choix des membres de la commission.

VENTE D'UNE REMORQUE « DEVES »

Vu la proposition de Monsieur QUILET Olivier pour le rachat de la remorque de marque « DEVES » appartenant à la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** de vendre à Monsieur QUILET Olivier cette remorque pour un montant de 300,00 €,
- **Autorise** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS